

ORGANISÉE PAR
L'UNION COMMERCIALE
ET ARTISANALE
DE FIVES

BRADERIE BROCANTE DE FIVES

dimanche
18 mai 2025

8h00 - 16h30
RUE PIERRE LEGRAND - RUE DE LANNOY

inscriptions

**POUR LES RIVERAINS
DES DEUX RUES**
UNIQUEMENT

JEUDI 24 AVRIL DE 15H À 18H30
BAR TABAC LE DIPLOMATE
84 RUE DE LANNOY, LILLE

POUR LES FIVOIS
UNIQUEMENT

LUNDI 28 AVRIL DE 15H À 18H30
BAR RESTAURANT L'ALMEYO
87 RUE PIERRE LEGRAND, LILLE

POUR TOUS
PARTICULIERS
ET PROFESSIONNELLES

MARDI 29 AVRIL DE 15H À 18H30
BAR TABAC LE DIPLOMATE
84 RUE DE LANNOY, LILLE

POUR TOUS
PARTICULIERS
ET PROFESSIONNELLES

LUNDI 5 MAI DE 15H À 18H30
BAR RESTAURANT L'ALMEYO
87 RUE PIERRE LEGRAND, LILLE

POUR TOUS
PARTICULIERS
ET PROFESSIONNELLES

MERCREDI 7 MAI DE 15H À 18H30
LE CAFÉ DE LA PRESSE
103 RUE DE LANNOY, LILLE

POUR TOUS
PARTICULIERS
ET PROFESSIONNELLES

LUNDI 12 MAI DE 15H À 18H30
BAR TABAC LE DIPLOMATE
84 RUE DE LANNOY, LILLE

*tarif et documents nécessaires à l'inscription
au dos de ce flyer*

© Photo : Richard Baron

documents nécessaires à l'inscription

- la déclaration de vente au déballage à remplir sur place
- une copie de votre pièce d'identité en cours de validité
- une copie d'un justificatif de domicile si vous habitez dans le périmètre ou dans le quartier de Fives
- une copie de la carte grise de votre véhicule si besoin de décharger vos marchandises le matin
- un chèque ou de l'espèce pour le règlement de votre emplacement

pour les professionnels

Il est demandé en plus aux professionnels :

- une copie de l'extrait K-bis de moins de trois mois ou du registre du commerce
- une copie de la carte « Activité Commerciale Ambulante » pour les commerçants non sédentaires
- une copie du récépissé « Revendeurs d'Objets Mobiliers » pour les brocanteurs professionnels
- une copie du récépissé de déclaration en préfecture pour les associations

tarif : 3€ le metre
5 metres minimum de réservation !

RÈGLEMENT PAR CHÈQUE OU ESPÈCES UNIQUEMENT
(AUCUNE CARTE BANCAIRE NE SERA ACCEPTÉE)

Cette somme est nécessaire pour payer les frais obligatoires de sécurisation de la braderie, et est demandée à tous, car aucunement liée aux redevances municipales habituelles.

AUCUN VÉHICULE NE POURRA RESTER GARÉ DANS LE PÉRIMÈTRE
DURANT LES HEURES D'OUVERTURES DE LA BRADERIE